



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, M. Vincent RALLE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Corinne SIMONEAU, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTEAU, M. Pascal AULAGNET, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Benjamin PATERNOTTE, M. Thomas SORET, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry BOUTARD, Mme Régine MALASSIGNÉ.

**Absents Excusés** : M. Johnny VERCOUILLIE donne pouvoir à Mme Karine ROUMANEIX, M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Marc LÉONARD donne pouvoir à Monsieur Thierry BOUTARD.

**Absents** : -

**Secrétaire de Séance** : Mme Karine ROUMANEIX

### ORDRE DU JOUR

- 24-001 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2023
- 24-002 : Accord adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier à l'association Cavités 37
- 24-003 : Désignation des représentants à la Communauté de Communes du Val d'Amboise à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 24-004 : Convention avec l'union des Commerçants du Val d'Amboise – Tour de l'Horloge
- 24-005 : Convention avec l'association Accueil des Villes Françaises – Foyer Victor Hugo
- 24-006 : Convention avec l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne – Anciennes Halles
- 24-007 : Convention avec les Restos du Cœur – Mail Saint Thomas
- 24-008 : Convention avec l'association Touraine Entraide – Galerie de la Tour
- 24-009 : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires
- 24-010 : Instruction budgétaire et comptable M57 - Règlement budgétaire et financier Modalités d'amortissement
- 24-011 : Dépenses d'investissement complémentaires avant le vote du Budget Primitif 2024
- 24-012 : Suppression des taxes et droits et modifications des durées de concession

24-013 : Adoption d'un accord transactionnel  
24-014 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2024  
24-015 : modification de la grille tarifaire et extension des zones du stationnement payant  
24-016 : Projet Scientifique et culturel – Musée Hôtel Morin  
24-017 : Convention de partenariat « Le Graine Centre Val de Loire » dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition du défi alimentation  
24-018 : Convention de financement avec l'académie d'Orléans Tours dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique de l'école Jules Ferry

**Questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2024.  
Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

M. RAVIER : Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous. Merci d'être présents à ce Conseil Municipal du 1er février. Avant de commencer ce Conseil municipal, je souhaiterais que nous effectuions une minute de silence en l'honneur d'un Amboisien qui a marqué la ville et qui s'est malheureusement éteint. Je veux parler de Monsieur Maurice MALAPEL. Si vous voulez bien vous lever.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Pour celles et ceux qui n'auraient pas eu l'information, il sera enterré demain à 9h30. Il y aura une cérémonie à l'Église Saint-Denis à 9h30.

L'ordre du jour nous amène dans un premier temps à énoncer les pouvoirs.

Énonciation des pouvoirs pour les absents comme suit :

Monsieur Johnny VERCOUILLIE donne pouvoir à Madame Karine ROUMANEIX ;

Monsieur Claude VERNE donne pouvoir à moi-même ;

Monsieur Marc LÉONARD donne pouvoir à Monsieur Thierry BOUTARD.

Élection d'un secrétaire de séance

M. RAVIER : Il faut maintenant élire un secrétaire de séance, qui se dévoue ? Karine ROUMANEIX sera la secrétaire de séance. Merci, Karine.

Vous avez tous reçu l'ordre du jour. Est-ce qu'il appelle des questions ? Nous allons voter l'ordre du jour. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'ordre du jour.

**24-001 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2023**

M. RAVIER : La délibération 24-001 concerne l'adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2023. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire et la secrétaire de séance à le signer. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RAVIER : Vous avez vu également que dans l'ordre du jour il y avait également les décisions qui ont été prises lors du dernier Conseil Municipal.

## **RESSOURCES**

### **Affaires générales**

#### **24-002 : Accord adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier à l'association Cavités 37**

M. RAVIER : Nous passons au second point à l'ordre du jour, c'est l'accord d'adhésion de la Commune d'Esves-le-Moutier à l'association Cavités 37.

Mme GAUDRON : Le Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire a été créé le 30 décembre 1985. Il fait suite à la volonté de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, de la préfecture et de certains Maires du département de faire de la prévention dans le domaine du risque naturel des mouvements de terrain.

En mars 2009, le syndicat change de nom pour devenir « Syndicat international Cavités 37 ». Par délibération du 25 octobre 2023, le comité syndical Cavités 37 fixe les tarifs de cotisations annuelles des communes membres pour l'année 2024. Il passe à 0,83 € par habitant. Le Conseil Municipal d'Esves-le-Moutier a demandé son adhésion au syndicat par délibération en date du 24 avril 2023. Le comité syndical, à l'unanimité, a accepté l'adhésion d'Esves-le-Moutier.

En sa qualité de membre du Syndicat Cavités 37, la Commune d'Amboise est sollicitée pour délibérer sur ces deux points. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier et d'accepter le tarif de cotisation annuelle 2024.

M. RAVIER : Nous allons donc procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

#### **24-003 : Désignation des représentants à la Communauté de Communes du Val d'Amboise à la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées**

M. RAVIER : Sylvie GÉRARD, concernant la délibération 24-003, Désignation des représentants à la Communauté de Communes du Val d'Amboise à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Mme GÉRARD : La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences entre Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale, EPCI, ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique, FPU.

Considérant le quatrième article du Code Général des Impôts fixant les modalités de création et de composition de la CLECT, le Conseil Municipal doit nommer un représentant parmi ses membres.

Considérant que chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, il est proposé au Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Membre titulaire : Monsieur Brice RAVIER. Membre suppléant : Madame Chantal ALEXANDRE.

M. RAVIER : Il est proposé de voter. Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote par bulletin secret ou vous préférez un vote à main levée ? À main levée, très bien. Qui vote pour cette proposition ? Qui vote contre ? Nous avons six votes contre et pas d'abstention, merci.

#### **24-004 : Convention avec l'union des Commerçants du Val d'Amboise – Tour de l'Horloge**

M. RAVIER : La délibération 24-004 jusqu'à 24-008, cela concerne les conventions de mise à disposition de cinq associations. Karine ROUMANEIX.

Mme ROUMANEIX : Les cinq rapports suivants étant tous relatifs à la même nature et selon les mêmes modalités, je vous propose une présentation groupée, même s'il y aura bien cinq votes distincts à l'issue. Il s'agit de procéder au renouvellement de cinq conventions pour cinq associations locales.

Considérant que les conventions précédentes sont toutes arrivées à échéance, il vous est proposé de nouvelles conventions avec :

- L'Union commerciale Val d'Amboise pour la mise à disposition de locaux dans l'enceinte de la tour du Beffroi, rue Nationale, la convention précédente étant échue au 1er septembre 2020 ;
- L'association Accueil des Villes Françaises, AVF, d'Amboise pour la mise à disposition des locaux dans l'enceinte du Foyer Victor Hugo, 6, impasse du Moulin / 122 bis, rue Victor Hugo, la convention précédente étant échue au 1er décembre 2022 ;
- L'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, l'AMAP pour la mise à disposition d'un local des anciennes halles, place du marché, la convention précédente étant échue au 1er octobre 2020 ;
- L'Association les Restos du Cœur d'Amboise pour la mise à disposition de locaux situés à Mail Saint-Thomas, la convention précédente étant échue au 14 novembre 2021 ;
- L'Association Touraine Entraide pour la mise à disposition d'une salle à usage de bureaux situés au 1er étage du bâtiment de la galerie de la Tour, 2, rue de la Tour, la convention précédente étant échue au 1er novembre 2022.

Il s'agit donc de régler des situations en souffrance depuis un an à plus de trois ans au cours desquelles les associations étaient de fait occupantes de locaux municipaux sans cadre juridique. Ces conventions vont permettre de régulariser ces situations dès aujourd'hui. Les conventions prennent effet au 1er février 2024. Elles sont toutes d'une durée d'un an, durée reconductible quatre fois de façon tacite pour une durée totale maximale de cinq ans, soit jusqu'au 31 janvier 2029. Les mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

Il est précisé concernant l'Union Commerciale du Val d'Amboise que la convention sera d'un an maximum, car cette association n'utilise plus les lieux, mais y entrepose encore du matériel. Cette convention est cependant utile pour les prochains mois sur les plans juridique et assurantiel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la mise à disposition aux conditions susvisées pour l'Union commerciale Val d'Amboise, UCVA, l'association AVF d'Amboise, l'association AMAP d'Amboise, l'association Restos du Cœur d'Amboise, l'Association Touraine Entraide d'Amboise ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions telles qu'annexées.

M. RAVIER : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Sur l'association Touraine Entraide, vous pouvez peut-être leur proposer le local de l'opposition auquel nous n'avons toujours pas accès, je tiens à vous le dire. Depuis la signature de notre convention, on n'y a toujours pas accès, puisqu'on ne trouve toujours pas la clé ou la bonne.

En tout cas, je me souviens que Touraine Entraide avait un petit souci avec l'escalier, vous savez, le petit escalier pour l'accessibilité. S'ils voulaient prendre le local de l'opposition, ça ne nous pose pas de problème de monter les quelques marches. Si c'est la même superficie et que ça peut les arranger, ça ne nous poserait pas de problème existentiel. Si vous pouviez leur faire la proposition, si vous le souhaitez, je tenais à vous le dire.

M. RAVIER : Merci, Monsieur BOUTARD. Je vous invite à relire vos mails récents, puisque j'ai été en copie du mail qui vous a été envoyé, qui vous indiquait que la clé était à la mairie, à l'accueil. Il vous suffit de retrouver le chemin de l'accueil.

M. BOUTARD : Je lis tous mes mails, Monsieur le Maire. J'en ai envoyé un à votre secrétariat la semaine dernière où je devais avoir une réponse, je ne l'ai pas eue. Celui que j'ai vu il y a quelque temps, la clé n'était pas la bonne. J'y suis allé, ça ne marchait pas.

M. RAVIER : Je vous invite vraiment à lire vos mails.

M. BOUTARD : Si c'est dans les dernières heures, vous me pardonnerez, je ne suis pas accroché à la boîte mail.

M. RAVIER : C'est dommage, c'est dans les derniers jours, mais vous n'êtes peut-être pas accroché à votre boîte mail, c'est vrai. À partir de là, je vous invite à reprendre la clé et puis on verra bien avec Touraine Entraide. Ce qui nous intéresse pour l'instant, c'est, avant toute chose, de remettre à jour les conventions qui, comme il a pu être précisé, avaient été un peu oubliées ou échues. Pour les locaux, ils ne sont plus assurés, s'il arrivait un sinistre ou un dommage, on n'aurait plus la possibilité d'être en connexion ensemble.

À ce titre-là, je vous invite à voter la première délibération, celle qui concerne l'Union Commerciale Val d'Amboise, et d'accepter la mise à disposition aux conditions susvisées pour l'UCVA, et puis d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette même convention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

#### **24-005 : Convention avec l'association Accueil des Villes françaises – Foyer Victor Hugo**

M. RAVIER : Concernant la convention pour les AVF, l'association Accueil des villes françaises, même chose. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

**24-006 : Convention avec l'Association pour le Maintien d'une Agriculture paysanne – Anciennes Halles**

M. RAVIER : Celle qui concerne l'AMAP, donc l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**24-007 : Convention avec les Restos du Cœur – Mail Saint Thomas**

M. RAVIER : Celle qui concerne les Restos du cœur. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**24-008 : Convention avec l'association Touraine Entraide – Galerie de la Tour**

M. RAVIER : Et celle qui concerne Touraine Entraide, nonobstant le fait qu'effectivement la discussion pourrait venir sur une évolution, dans ce cas on changerait la convention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Finances :**

**24-009 : Présentation du Rapport d'Orientations budgétaires**

M. RAVIER : Le prochain point à l'ordre du jour concerne un point sur les finances. Il concerne la délibération 24-009, celle de la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport va se faire à trois voix avec Chantal ALEXANDRE et puis Évelyne LAUNAY.

Bref résumé de ce qu'est le Rapport d'Orientations Budgétaires. Donc ce même rapport est rendu obligatoire par le Code Général des Collectivités Territoriales. La M57 – vous savez, les nouvelles modalités des finances et d'application des budgets pour les collectivités – implique une présentation dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif, vote qui est prévu pour Amboise le 14 mars prochain.

Nous avons prévu de coupler la présentation de ce rapport avec l'audit financier afin de pouvoir partager la lecture de la situation financière avec le cabinet en charge de la réalisation. Et malheureusement – on l'a appris lundi – il n'a finalement pas été possible pour KPMG d'être présent ce soir. À tout vous avouer, ils sont sur l'île de la Réunion, ils ont une étude, ils ont un gros travail à faire pendant un mois sur l'île de la Réunion. Il nous a été proposé une vidéo de présentation qui devait compenser cette absence, mais il n'y avait pas la possibilité d'être interactif. Elle n'était pas du tout adaptée à la présentation de ce soir, donc on a préféré surseoir à cette même présentation et d'adapter notre calendrier en conséquence.

On a prévu – je vous invite à noter ça sur vos agendas – une commission générale le 7 mars prochain en présence de KPMG et avant de rendre publics les éléments de cet audit comme nous nous y étions engagés.

Si on revient au Rapport d'Orientations Budgétaires, je suis sûr que vous l'avez tous lu. Pour le coup, je vais vous en faire, au moins sur les premiers temps, un bref résumé. On s'aperçoit que dans un contexte national et international, d'après la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2023, il apparaît que l'inflation tend à diminuer et le choc énergétique à s'estomper. La croissance est faible, mais toujours positive. Elle est estimée, toujours en 2023, à 0,8 %, après 2,5 % en 2022. L'acquis de croissance serait faible à la mi-année 2024 avec environ 0,5 %.

Les prévisions sont particulièrement complexes, car très dépendantes des politiques monétaires, des tensions géopolitiques. Le niveau de ralentissement des prix et de baisse du taux d'épargne des ménages pourraient contribuer à soutenir la croissance.

Qu'est-ce qui nous explique et quelles sont les dispositions de la loi de finances 2024 qui intéressent particulièrement les collectivités locales, et donc Amboise ? Le Gouvernement anticipe pour 2024 une croissance à 1,4 %, un déficit public à 4,4 % du PIB, produit intérieur brut, une dette publique à 109,7 % du PIB, et une inflation à 2,6 %.

Les bases d'imposition, sur lesquelles s'appliquent les taux pour calculer le montant des impôts locaux, augmenteront de 3,9 %. Je rappelle que les bases sont votées à l'Assemblée Nationale par nos députés.

La Dotation Générale de Fonctionnement augmente de 320 millions d'euros, dont 140 millions pour la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, que perçoit, entre autres, Amboise. Les dotations d'investissement sont maintenues au niveau de 2022 et de 2023, soit 2 milliards d'euros. Et le fonds vert passe à 2,4 milliards, dont 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

Le bouclier tarifaire et l'amortisseur sont maintenus pour les collectivités, nous n'y avons cependant toujours pas droit, car nous ne rentrons pas dans les critères restrictifs du dispositif. À compter de 2024, le Compte Administratif devra comprendre un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique » mesurant les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France. Les décrets pour ce coût ne sont pas encore parus.

Sans plus attendre, je laisse la parole à Chantal ALEXANDRE pour le contexte local.

Mme ALEXANDRE : Je vais vous faire la rétrospective 2017-2023 qu'on pourrait résumer par ces cinq phrases que je vous détaillerai par la suite :

- Le niveau d'épargne brute tend à se contracter en 2023 ;
- Une vigilance est à apporter sur l'évolution de nos dépenses de gestion ;
- On a une légère progression des dotations de l'État.
- La fiscalité est dynamique ;
- La dette est saine et maîtrisée.

On va commencer par le niveau d'épargne, il se contracte. En 2023, il a été évalué à 1 436 000 € en nette diminution. On était par exemple en 2022 à 2 496 000 €, là on est passé à 1 436 000 €. Je vais peut-être vous commenter le tableau parce que je sais qu'il y a de nouveaux élus, et souvent on va un peu vite. Tout en haut, on a la courbe des recettes depuis 2017, en bleu. En rouge, on a nos dépenses. Vous voyez qu'en 2023, ça se resserre un petit peu. En fait, il faut que ça soit bien parallèle. Et là, ça se resserre effectivement un petit peu.

En dessous, on a l'épargne brute, qui est le plus gros pavé, et l'épargne nette, qui est, une fois déduite, le remboursement du capital. L'épargne nette, c'est ce qui nous sert à investir, on est passé de 1,4 million en 2022 à 360 000 € en 2023. Cette évolution amène une épargne à 7,57 % des recettes réelles de fonctionnement contre 13,97 % en 2022. La capacité d'autofinancement brut permet de couvrir le remboursement de l'emprunt – à l'heure actuelle, on a 1 077 000 € pour 2023 – et de financer une partie des dépenses d'investissement.

Le deuxième point, c'est la vigilance sur nos dépenses de gestion, sur l'évolution de ces dépenses. Ça se contracte, la contraction est en forte progression. Vous savez très bien que nos dépenses explosent, la Ville est confrontée aux mêmes problèmes que le citoyen de base. La flambée des dépenses énergétiques est vraiment très conséquente, on est à +987 000 €. Cela concerne l'eau, l'électricité, le gaz, les carburants, cela représente 121 % d'augmentation. C'est énorme, on comprend pourquoi notre CAF brut diminue.

La hausse des dépenses de personnel – ça, les foyers n'ont pas, c'est l'inverse, les foyers reçoivent un peu plus – cela représente 266 000 €, j'arrondis, ça fait 2,7 % à peu près. Ce sont les mesures gouvernementales, il y a eu le rattrapage du SMIC sur les échelles indiciaires. Il y a eu une hausse de 1,5 % du point d'indice pour tous les fonctionnaires. Et puis il y a les mesures locales, les avancements d'échelon, de grade, liés aux réussites aux concours, aux examens professionnels. Il y a eu le versement d'une prime du pouvoir d'achat maison à tous les fonctionnaires. Ça, ce sont donc deux grosses dépenses en hausse.

On a aussi le reversement de la taxe de séjour qui représente 387 223 €, dont 173 628 € de reliquat 2022. Ça nous fait une hausse de 157 %. Le Maire a évoqué le remboursement du filet de sécurité quand l'État nous avait incités à mettre dans nos recettes 115 618 €. Mais les mesures de l'État, les conditions étant tellement drastiques que très peu de communes y ont eu droit.

Ça, c'est, on va dire, l'aspect sombre du tableau. Heureusement, à la Ville, la fiscalité et les produits des services ont permis d'absorber l'accélération de ces dépenses sur 2023 en réduisant ainsi la contraction avec les recettes. On a par exemple, au niveau des impôts et taxes, un supplément de 803 200 €. C'est lié en grande partie à la hausse des bases fiscales des impôts des ménages. On a les produits des services et du domaine qui sont en hausse de 301 855 €, dont 114 413 € de recettes de camping en plus, et 99 869 € pour les horodateurs.

Si on fait une balance, nos dépenses supplémentaires ont été compensées à la Ville par des recettes supplémentaires. On s'en sort plutôt bien, ça n'empêche pas qu'il faudra quand même être vigilant sur ces dépenses de gestion.

Je vous ai mis à la diapo suivante une légère progression de la DGF. C'est intéressant de le noter parce que ça a été en forte diminution dans les années 2016. Ça repart à la hausse. La somme est minime, puisque ça fait 37 565 € de plus, soit 1,5 %. On a la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et la dotation nationale de péréquation.

La fiscalité est dynamique à Amboise, ça comprend la taxe d'habitation, les taxes foncières, leur compensation et le fonds national de garantie des ressources. Elle connaît un taux dynamique et constant grâce à la revalorisation des bases. Je vous rappelle qu'elles ont été de 7,5 % en 2023. Pour 2024, le Maire l'a dit, la hausse sera un peu moindre, à 3,9 %. Vous voyez le tableau, on est passé de 8,5 millions en 2022, j'arrondis, à 9,2 millions.

La dette est saine et maîtrisée. On a un encours de dette qui se situe à 8 158 881 €, soit 598 € par habitant. Les moyennes de la strate – il faut toujours se comparer avec d'autres communes – des villes touristiques comme nous, c'est 875 € par habitant, on est bien en dessous, on est bien moins endetté que l'ensemble des villes touristiques. On a un petit tableau qui vous montre l'extinction de la dette et puis qui vous montre qu'on n'a pas d'emprunts toxiques du tout, qu'on a quelques emprunts à taux variable qui vont s'éteindre. La tendance est quand même de prendre des taux fixes.

Juste un petit point que je n'ai pas noté dans les diapos, mais qu'il est bon de relever, la capacité de désendettement est de 5,68 années en 2023. Je réprécise pour ceux qui ne maîtrisent pas bien, c'est le nombre d'années nécessaires qu'il faut pour rembourser la dette si la Ville y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement. Ce ratio, il est dit qu'il ne doit pas dépasser huit années. On est en dessous, on n'a pas d'inquiétude à avoir. Par contre, il augmente : en 2022, il était de seulement 3,3 années.

Son augmentation est due effectivement au niveau d'épargne brute qui a été dégradée. C'est pour ça que je dis que pour le budget 2024, il faudra vraiment qu'on veille à maîtriser nos dépenses de gestion.

M. RAVIER : On va passer, sans plus attendre, la parole à Évelyne LAUNAY pour les ressources humaines.

Mme LAUNAY : Concernant la répartition des emplois de la ville d'Amboise au 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes filières confondues, nous avons actuellement 188 emplois pourvus pour les postes à temps complet et 18 postes de contractuels. Il reste encore 13 emplois vacants. Et pour les temps non complets, il reste un emploi vacant et il y a un emploi pourvu. Au total, nous avons 207 agents sur emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier. Concernant les emplois non permanents, ils sont au nombre de 46 actuellement.

Les emplois non permanents pourvus en cours d'année concernent essentiellement les saisonniers dont les différents services ont besoin pour assurer la continuité de service public. Ce sont les emplois au camping, à la piscine, au musée, au centre d'art contemporain, ainsi que des remplacements l'été dans différents services.

Concernant les dépenses de personnel en 2023 :

- pour le personnel extérieur, c'est-à-dire la mise à disposition d'un agent du centre de gestion, on a un montant de 7 554,06 € ;
- les cotisations versées au FNAL, c'est le Fonds National d'Aide au Logement, pour 28 116,67 € ;
- les cotisations versées au Centre de Gestion et au CNFPT, 127 739,98 € ;
- la rémunération du personnel, 9 950 776,05 €.

Pour les dépenses du personnel, cela représente au total 10 123 186,76 €.

Les recettes perçues en 2023 liées au personnel sont de trois ordres :

- les remboursements de l'État pour les postes d'adultes relais pour 43 947,86 € ;
- les remboursements de l'État pour les contrats CUI pour 404,35 € ;
- les remboursements de l'assurance statutaire, c'est-à-dire la prise en charge des frais liés aux arrêts de travail, pour 159 646,06 €.

Soit un total de recettes de 203 998,27 €.

Concernant l'évolution de l'absentéisme, c'est pour les agents titulaires et les contractuels. Pour tous les types d'arrêts, tous types d'arrêts maladie, maladie ordinaire, les congés longue maladie, longue durée et la maladie professionnelle, nous avons une petite baisse en 2023, puisqu'on a 5 050 jours d'arrêt, alors qu'on en avait en 2022 un peu plus de 6 000. Nous espérons que la baisse va continuer.

Sur l'évolution prévisionnelle des emplois, le service des ressources humaines a connu des périodes d'instabilité depuis plusieurs années qui ne lui permettaient pas d'asseoir une stratégie de gestion de la ressource humaine. Pour ce faire, il doit se moderniser avec des outils qui lui feront gagner du temps et lui permettront de mieux accompagner les agents dans leur évolution de carrière. Ce chantier sera mené par la nouvelle Directrice des Ressources Humaines qui mute au 1<sup>er</sup> mars 2024.

En outre, dans le respect des engagements de l'équipe municipale, une analyse de l'organisation des services est en cours. Pour comprendre les besoins des agents et construire un plan d'action, un questionnaire a été envoyé en décembre 2023 auprès d'un panel de 100 agents. 93 % des agents ont répondu, ce qui est un excellent taux de retour qui démontre la confiance dans la démarche.

Dès le premier trimestre 2024, des outils seront proposés aux agents, notamment un espace numérique où seront accessibles leur salaire, leurs arrêts, leurs congés et CET, leurs demandes de formation, ainsi qu'un nouvel organigramme plus dynamique où les agents pourront se repérer. Cet organigramme sera présenté très prochainement aux représentants du personnel.

En outre, 14 recrutements ont été conclus sur le dernier trimestre 2023, d'autres recrutements sont toujours en cours pour le premier trimestre 2024. La Ville d'Amboise redevient attractive et de nombreux candidats postulent à chaque nouvelle offre d'emploi.

Concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses, les estimations budgétaires 2024 qui sont présentées dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires ont été précisément calculées par service et par agent, en tenant compte des décisions gouvernementales sur les salaires et les avancements automatiques d'échelon.

Compte tenu de ces éléments, le montant prévisionnel pour le BP 2024 serait de 10 783 589 €. Cet écart du BP 2023 au BP 2024 est de 353 034 €, soit +3,4 %. Cela tient compte du GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, des mouvements de personnel et de l'ensemble des mesures gouvernementales sur les salaires des agents publics avec effet en année pleine.

Enfin, concernant la Ville d'Amboise, les agents ont bénéficié, au titre du pouvoir d'achat en 2023, d'une prime exceptionnelle souhaitée par la nouvelle municipalité. Les montants attribués aux agents, quels que soient leur temps de travail et leur ancienneté dans la Collectivité, ont été les suivants : 200 € net pour les agents de catégorie C, 150 € net pour les agents de catégorie B, et 100 € net pour les agents de catégorie A.

Sur les services communs – je rappelle, les services communs sont les services finances, informatiques, voirie et urbanisme – six agents au service commun finances, cinq agents pour le service informatique, trois agents et un demi-poste pour la voirie, et neuf agents pour le service commun urbanisme.

Pour ces services communs, on a 112 389 € pour le service voirie, 77 073 € pour le service informatique, 170 450 € pour le service finances. Et les dépenses pour le service d'urbanisme, 65 874 €, et pour le service développement durable, 7 049 €.

Concernant la mutualisation des services, en dehors des services communs, des conventions de mise à disposition ascendante de la Ville vers la Communauté de Communes ou descendante de la Communauté de Communes vers la Ville sont mises en place. Elles concernent la mise à disposition d'agents municipaux à l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes du Val d'Amboise dont le montant du remboursement est de 135 848,12 € en 2023. Ce montant est supérieur à 2022, +24 353,49 €, car les conventions ascendantes et descendantes ont été revues à la suite d'une réorganisation du service enfance jeunesse à la rentrée scolaire de septembre 2022.

M. RAVIER : Merci, Chantal et Évelyne pour l'ensemble de ces données financières et RH. C'est, j'en ai conscience, un peu complet et des fois un peu bourratif, mais c'est la réalité, puis c'est un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Les suites de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, ça concerne les recettes de fonctionnement qui sont en progression. Nos recettes augmenteraient de 902 807 € par rapport au Budget Primitif de 2023, soit une hausse de 4,67 %. C'est une augmentation qui est essentiellement due à la reprise de l'excédent de 2023, à savoir 578 000 €, à l'augmentation des produits du domaine et des services de 133 000 €, et de la fiscalité à 565 990 €. Ceci malgré la baisse des produits exceptionnels, puisqu'en 2023 nous avons sur cette ligne des remboursements de sinistres, notamment de l'école Rabelais-Richelieu et de la balayeuse qui, je rappelle, avait brûlé.

Conformément à nos engagements, les taux d'imposition resteront inchangés en 2024. La fiscalité reversée par Val d'Amboise, c'est aussi une fiscalité importante, elle sera stable en 2024 avec 1 963 204,68 € d'attributions de compensation, 60 631 € de dotation de solidarité communautaire issue du Pacte Financier et Fiscal de 2016. Pour information, le nouveau Pacte Financier et Fiscal a été reporté suite au changement de gouvernance et son adoption devrait avoir lieu en 2024. Et je regarde de nouveau le Président, mais je sais qu'il travaille à ce que l'on puisse en avoir un nouveau en 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont toujours sous tension – à noter notamment les 355 000 € de dépenses de personnel – il faut qu'elles tiennent compte des mesures nationales et du déroulement de carrière des agents. Je rappelle que l'augmentation du point voulue par les services de l'État n'est pas compensée, c'est-à-dire que c'est une charge directe qui n'est pas compensée par la DGF. Ce qui fait que derrière, il nous faut à chaque fois équilibrer les budgets. C'est bien pour les agents, mais ça nécessite de faire souvent quelques équilibres. Et ce n'est pas toujours simple en milieu de mandat et de budget.

Une nouvelle charge avec la prise en compte du coût du service d'instruction des droits du sol de Val d'Amboise.

Une année complète du marché de transport urbain, c'est-à-dire plus de 160 000 €. Je rappelle que le petit bus coûte à la Ville, mais c'est un vrai service rendu à la population et on est très heureux de l'avoir mis en place. C'est un coût à l'année qui coûte donc 240 000 €.

Une hausse des dépenses énergétiques estimée à 125 400 €, malgré les mesures d'économies que l'on va mettre en place. De manière générale, l'inflation continuera à peser sur nos dépenses, c'est ce que j'ai expliqué en préambule, puisqu'elles seront en hausse de 4,03 %, soit au total une hausse des dépenses qui seront de 763 267 € liée à l'inflation.

Par contre, nous avons un programme d'investissement qui est particulièrement ambitieux sur cette année 2024 parce que durant cette année, ça va nous permettre d'engager plusieurs dossiers d'importance qui étaient prévus dans notre projet de mi-mandat 2023-2026, avec notamment le programme des bâtiments qui sera particulièrement chargé avec un total de l'ordre de 2,2 millions. Travaux de sécurité, changement de toiture, édifices religieux constitueront une part non négligeable de l'enveloppe. La rénovation énergétique est fortement consommatrice de crédits bâtiments avec pour ambition d'amplifier la diminution de la consommation d'énergie, le relamping de plusieurs bâtiments, l'isolation de toiture et le lancement de la restructuration du site Vallery-Tulasne.

Enfin, nous réaliserons cette année la Maison des Associations dans l'ex-bâtiment d'Eurocentres.

Le programme de voirie représentera un budget de 1,6 million et proposera du gros entretien de trottoirs et de voirie. La première tranche de travaux de la rue Victor Hugo sera faite sur l'année 2024 et 2025, ainsi que la création de points de collecte enterrés. Et à cela va s'ajouter l'enfouissement des réseaux de la rue Jules Ferry pour un coût de 135 000 €.

Le programme de transition écologique et ville-climat intègre les travaux de la moutonnerie, de La Sapinière, avec une végétalisation de cours d'école également, l'achat de plantations pérennes, de toilettes sèches, de cendriers de rue, ainsi que des travaux sur les coteaux pour un total de 691 000 €. Nous réaliserons également cette année des études autour du schéma d'aménagement de l'île d'Or pour 50 000 €.

Le programme sport pour l'année olympique comprend les études préalables à la réalisation d'un terrain de foot synthétique, comme nous l'avions pu et comme j'ai pu l'annoncer lors de nos vœux à la population. Le programme d'éclairage public est porté à 305 000 €, il contribuera à diminuer notre impact sur l'environnement et nos consommations énergétiques. Le premier axe cyclable permettra de relier la gare à la cité scolaire, je tiens à noter que 240 000 € sont engagés à ce titre. L'extension du réseau de vidéoprotection est évaluée à 70 000 € en 2024.

2024 sera aussi la première année du budget participatif amboisien qui sera doté d'un total de 50 000 € pour soutenir les projets proposés par les citoyens de notre commune. Enfin, nous consacrerons 600 000 € aux dépenses d'équipement des services municipaux avec l'achat de véhicules, du gros matériel, du matériel informatique.

Les dépenses d'investissement sont aujourd'hui évaluées à 8,7 millions d'euros, en ajoutant aux programmes que je viens de développer à l'instant le remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Concernant les recettes d'investissement, nous percevons des dotations, en particulier le FCTVA qui correspond aux investissements réalisés en 2023. Nous prévoyons la cession de la maison, rue Grégoire de Tours, pour 320 000 €. Et surtout, nous allons chercher des subventions

auprès de nos partenaires. Un certain nombre de demandes de subvention ont été déposées, comme vous avez pu peut-être le voir lors de l'axe sur les décisions du Maire. Plusieurs autres dossiers sont en cours de constitution nous permettant de répondre à des appels, à des projets ciblés. Parce qu'effectivement, il y a plusieurs projets que nous portons qui correspondent aux priorités de ces partenaires qui sont l'État, la Région et le Département.

Et l'emprunt d'équilibre – qui est toujours un emprunt d'équilibre, mais il doit être après diminué des subventions – est aujourd'hui inscrit à hauteur de 5 184 734 €. Et je rappelle, il s'agit bien d'un montant prévisionnel. Et concernant le recours aux subventions, comme j'ai pu l'évoquer, le montant ne sera inscrit qu'après la notification effective, donc ça viendra diminuer d'autant le montant de l'emprunt.

En conclusion, nous travaillons un budget sérieux qui nous permettra de faire face aux besoins des Amboisiens sans augmenter les taux d'imposition comme nous nous y sommes engagés. En lançant un important programme de travaux productifs d'économies d'énergie, nous contribuerons à diminuer les dépenses de fonctionnement, et donc à l'amélioration de nos marges futures, tout en respectant les engagements pris devant les Amboisiens, merci.

Voilà pour le Rapport d'Orientations Budgétaires. Il n'amène pas au vote, mais éventuellement à la discussion. Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Merci. Sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires, quatre points plus spécifiques. Depuis huit mois, aucune concertation, aucun groupe de travail, aucun respect de l'opposition. Lorsqu'on vous demande un rendez-vous en début janvier, nous ne serons reçus que le 23 février. Ce sont des faits, rien que des faits.

Vous menez en bateau le Conseil Municipal sur votre méthode dite « démocratique ». Vous présentez une situation financière de la Ville « sans danger et maîtrisée », vous reconnaissez donc que l'ancienne majorité a bien géré la Ville malgré vos propos souvent mensongers.

Ne dites pas que c'est grâce à vous, car vos deux seules actions budgétaires sous l'ancienne mandature furent une décision budgétaire modificative incompréhensible et le refus d'un emprunt de 2 millions pour financer en partie la rue Victor Hugo qui n'aurait pas mis en danger la Ville comme nous venons de le voir, mais qui a largement affaibli notre épargne brute et notre capacité d'autofinancement. Vous reprenez beaucoup des dossiers que nous avons portés, dont acte.

Des dépenses de fonctionnement qui augmentent avec des charges de personnel qui dépassent les 10 millions d'euros dans une Ville qui ne gagne pas en nombre d'habitants, c'est très inquiétant pour notre avenir, je pense que nous serons amenés à en reparler.

Vous annoncez un emprunt d'équilibre à plus de 5 millions. Je vous invite à relire vos propos quand nous annonçons un emprunt d'équilibre à 3 millions. Dans ce contexte, sans explication de vos projets et de présentation au Conseil Municipal, vous faites pire que ce que vous critiquiez hier. Nous savons et nous saurons ce qu'il faut en déduire.

M. RAVIER : Merci, Monsieur BOUTARD pour ces propos fort élogieux à notre égard. Je vous invite à relire votre programme et le nôtre, vous vous apercevrez que nous n'avons pas exactement les mêmes axes de développement ni de projets. Nous mettons en œuvre notre projet, nonobstant le fait que ça vous dérange, je crois comprendre.

Pour ce qui concerne, et ça c'est juste exceptionnel que vous osiez nous en parler, vous avez mis un mois et demi à venir en Mairie, peut-être que vous aviez perdu le chemin – et ça, je peux vous en excuser – pour essayer de demander un rendez-vous, et avec beaucoup de demandes, vous espérez peut-être trouver une date fixée le vendredi soir à des agendas, c'est ce que c'est ce que vous avez demandé, Monsieur BOUTARD. Et malheureusement, les agendas sont peut-être moins contraints que les vôtres, mais nous n'avons malheureusement pas que vous à voir. Mais vous allez avoir ce rendez-vous et vous allez avoir la présentation des effectifs RH qui sont partis sous votre gouvernance.

Pour ce qui nous concerne, notre ambition, elle est vraie, elle est juste. Nous allons faire des demandes de subventions, ce qui malheureusement n'était pas votre cas, nous avons effectivement étudié les dossiers, avec des projets que nous avons arrêtés, entre autres le projet Prestal, 900 000 €, sans projet, sans subvention, qui allait impacter durablement la Ville, sans que pour autant nous y voyions un quelconque intérêt pour les Amboisiens et pour la Collectivité.

Donc oui, effectivement, nous n'avons ni la même vision ni les mêmes ambitions pour Amboise. Et effectivement, nous avons une ambition qui est celle d'aller chercher des subventions, de faire en sorte d'avoir des investissements vertueux pour Amboise qui nous permettent de diminuer du fonctionnement et nous permettent également d'avoir une meilleure capacité de gestion.

C'est aussi ça la gestion, Monsieur BOUTARD, ce n'est pas uniquement d'acheter des choses, de jouer au Monopoly. Vous vous êtes peut-être aperçu que nous revendons un logement dont personne ici ne comprend pourquoi il a été acheté. Pourquoi ? Personne ne le sait. Les agents ne le savent pas et personne n'a compris ici pourquoi il avait été acheté. Effectivement, nous le remettons en vente. Nous arrêtons le Monopoly, nous repartons sur des choses saines qui est un programme. Et je vous invite à relire notre programme, vous vous apercevrez qu'il y a de légères différences avec ce que vous avez pu proposer. Merci beaucoup.

À partir de là, nous allons passer l'autre point de l'ordre du jour, puisqu'on demande de prendre acte. Est-ce que vous voulez bien prendre acte ? Vous prenez acte et je vous remercie.

#### **24-010 : Instruction budgétaire et comptable M57 - Règlement budgétaire et financier Modalités d'amortissement**

M. RAVIER : Prochain point à l'ordre du jour, la délibération 24-010, celle qui concerne l'instruction budgétaire et comptable M57, règlement budgétaire et financier et ses modalités d'amortissement par Chantal ALEXANDRE.

Mme ALEXANDRE : L'instruction comptable M57 remplace obligatoirement la M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature annexé à la présente. Ce règlement précise notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels, ainsi que les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

C'est aussi l'occasion de préciser, en adaptant au contexte de la Ville et à son logiciel de gestion financière, les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire, les modalités

de gestion des dépenses et des recettes, les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, la mise en place de la M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Concernant ces immobilisations amortissables, la durée d'amortissement du nouveau référentiel M57 sera sans conséquence, puisqu'on va reprendre les mêmes durées d'amortissement qui avaient été votées à la délibération du 4 décembre 2020. Ce sont les mêmes dates, les mêmes délais en fait.

On change de nomenclature, il y a effectivement quelques changements. Le principal changement apporté par la M57 concerne l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1. L'amortissement au prorata temporis est, pour sa part, calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville. Il est, à ce titre, proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective.

Il est aussi proposé d'aménager la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées et pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Cette dérogation concernera principalement les biens de faible valeur qui sont amortis sur un seul exercice. Par ailleurs, il est aussi proposé de porter le seuil unitaire de ces biens à 1 500 €.

La commission finances s'est réunie le 24 janvier 2024, a pris connaissance des documents présentés. Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe ;
- D'adopter les durées des amortissements telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- De décider que tous les biens immobilisés seront amortis selon la règle du prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à ce titre, la date du mandatement sera celle retenue pour démarrer l'amortissement du bien immobilisé ;
- De décider que la règle du prorata temporis fera l'objet d'une dérogation pour les subventions d'équipement et les catégories qui font l'objet d'un suivi globalisé, ces immobilisations seront alors amorties avec la date de démarrage au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice N+1 ;
- De décider que tous les biens d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € seront considérés comme étant de faible valeur et seront amortis en une seule année, puis sortis de l'inventaire l'année suivante.

Lors de cette commission, j'ai invité mes collègues élus à lire ce règlement parce que ça cadre bien tout ce qui est fait. Alors on ne peut pas faire n'importe quoi dans ce règlement, on a un cadre législatif très précis, mais on a une certaine marge de manœuvre et on a fait en fonction des habitudes de la Ville.

M. RAVIER : Bernard PEGEOT.

M. PEGEOT : C'est juste une question de curiosité. J'ai connu la M13, la M14, pourquoi on a fait un saut jusqu'à la M57 ? Parce que c'est une inflation énorme là.

Mme ALEXANDRE : C'est réglementaire, on nous l'impose, ce n'est pas nous qui décidons.

M. PEGEOT : Non, ce n'est pas ça, Chantal, moi je m'attendais à ce que la prochaine, ça soit la M15.

Mme ALEXANDRE : Je n'ai aucune réponse à donner.

M. PEGEOT : Là, on a fait un sacré saut.

M. RAVIER : Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : C'est vraiment un détail, mais entre les dates légales de présentation du compte administratif, entre autres, et le calendrier, vous reprenez l'idée de le présenter en mars, alors que le comptable public il peut rendre son compte de gestion en juin. Ce n'est pas très grave. Mais c'est-à-dire que vous fixez comme date limite mars pour le dépôt du compte de gestion et du compte administratif, sachant que si le compte de gestion du comptable public n'est pas rendu, on ne peut pas le présenter. Parfois, on n'est pas toujours non plus maître du jeu avec les finances publiques, c'est ce que je voulais dire.

Mme ALEXANDRE : Ceci dit, ça ne va pas durer très longtemps, puisque les comptes vont fusionner d'ici peu.

M. BOUTARD : Oui, puisqu'on va passer au document unique.

M. RAVIER : C'est ça, il y a effectivement le document unique qui arrive. Je vous propose de procéder au vote, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

#### **24-011 : Dépenses d'investissement complémentaires avant le vote du Budget Primitif 2024**

M. RAVIER : La prochaine délibération concerne les dépenses d'investissement complémentaires avant le vote du Budget Primitif 2024. Je donne la parole à Sylvain GREVEDON.

M. GREVEDON : Merci. Sachant que le vote du Budget Primitif interviendra en mars 2024 et afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette, reste à réaliser, reports et dépenses imprévues du budget précédent, soit un quart de 2 357 922,49 €, donc 589 480,62 €.

La délibération numéro 23-186 du 15 décembre 2023 a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater une liste de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 pour un total de 449 500 €. Une nouvelle délibération est nécessaire afin de tenir compte de travaux supplémentaires ainsi que d'une opportunité.

En effet, l'État peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques. Pour cela, il peut être apporté un soutien financier aux

collectivités conventionnées. Il convient en ce sens de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération. Quels sont-ils ?

- Autres immobilisations corporelles dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique qui concerne l'école Jules Ferry pour 41 000 € ;
- Travaux réseau et baie informatique de la mairie pour 10 000 € ;
- Relamping du théâtre Beaumarchais à des fins d'économies d'énergie pour 40 000 € ;
- La Maison des associations Eurocentres, les aménagements intérieurs de cette maison pour 30 000 € ;
- Des travaux sur coteaux de la rue Victor Hugo pour 15 000 €,

soit un total de 136 000 €.

Il est précisé que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2024 et que cette délibération est prise complémentirement à la délibération 2023-586 du 15 décembre 2023. En cas d'acceptation, le total des dépenses autorisées serait de 585 500 €, donc un montant inférieur à la limite autorisée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater cette dépense d'investissement complémentaire avant le vote du Budget Primitif 2024.

M. RAVIER : Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ? Il n'y en a pas. Nous allons donc procéder au vote, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

**État Civil :**

#### **24-012 : Suppression des taxes et droits et modifications des durées de concession**

M. RAVIER : La délibération 24-012, celle qui concerne la suppression des taxes et des droits et modifications des durées de concession, Évelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées pour la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières. La législation funéraire conseille de supprimer les concessions d'une durée de 50 ans et de privilégier les durées de concession plus courtes permettant une rotation plus fréquente et la reprise de concessions dans les cimetières. Les durées de concessions les plus fréquemment proposées dans les cimetières des communes d'Indre-et-Loire de même taille qu'Amboise sont de 15 ans et de 30 ans.

Par ailleurs, nous avons été dans l'obligation de supprimer des taxes funéraires qui normalement ne doivent plus être appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à supprimer les taxes funéraires des tarifs municipaux du cimetière, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à supprimer la durée de concession de 50 ans et à créer la durée de concession de 15 ans.

M. RAVIER : Est-ce qu'il y a des questions ? Des interrogations ?

M. BOUTARD : Excusez-nous, mais la suppression des taxes funéraires a été mise en place, j'en suis sûr.

Mme LAUNAY : Non, ce n'est pas ce que les services nous ont dit, mais nous allons vérifier.

M. BOUTARD : Parce que c'était une obligation légale et elle a été mise en place. On n'avait pas le choix de toute façon, on ne pouvait plus les appliquer.

Mme LAUNAY : Visiblement, elles ont toujours été facturées.

M. BOUTARD : Qu'elles aient été facturées, ce n'est pas l'élu qui s'en charge. Mais en tout cas, la décision avait été prise de les supprimer, ça, j'en suis sûr.

M. RAVIER : Écoutez, Monsieur BOUTARD, on va vérifier, ce n'est pas un problème.

M. BOUTARD : Ça n'a rien de polémique, puisque c'était une mesure législative et qu'elle devait se mettre en application. De toute façon, elle était obligatoire.

M. RAVIER : C'était la Loi de finances 2021, c'est la loi de superposition.

M. BOUTARD : Ça me surprend.

M. RAVIER : C'est la loi de superposition qui interdisait. On va vérifier. Pour l'instant, effectivement, c'est ce qu'on voit, c'est que les taxes sont toujours appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. C'est peut-être une information qui n'avait pas été donnée.

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

### **Ressources Humaines :**

#### **24-013 : Adoption d'un accord transactionnel**

M. RAVIER : La délibération 24 -013, toujours par Évelyne LAUNAY, celle qui est donc l'adoption d'un accord transactionnel.

Mme LAUNAY : Un agent a été embauché par la Ville d'Amboise pour exercer des missions de surveillance de cantine et des études dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 5 juillet 2024 à raison de 19 heures par semaine. Suite à la tenue d'un entretien préalable, il a été mis fin au contrat en raison d'un manquement à ses obligations professionnelles et d'une attitude inappropriée dans l'exercice de ses fonctions.

Par courrier daté du 18 décembre 2023, puis lors d'un entretien en mairie le 20 décembre, cet agent a contesté le compte-rendu d'entretien préalable et les modalités dans lesquelles celui-ci s'est tenu. C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend.

Les parties, en application des articles 2044 à 2052 du Code civil, ont entendu mettre un terme au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel. En pièce jointe, on a donc ce protocole transactionnel qui reprend les différentes étapes de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre la Ville d'Amboise et l'agent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. RAVIER : Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ? Il n'y a rien, donc nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

#### **24-014 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er février 2024**

M. RAVIER : Évelyne Launay, la délibération 24-014, celle de la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2024.

Mme LAUNAY : Comme nous le faisons pratiquement à chaque fois, en fonction des mouvements de personnel au sein de la Collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement, de recrutement ou de modification de l'organisation des services municipaux.

Vu la réussite aux concours d'ingénieur d'un agent actuellement sur le grade de technicien territorial, vu son inscription sur la liste d'aptitude, il est proposé au Conseil Municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'ingénieur territorial, et ainsi, de supprimer un poste de technicien territorial.

M. RAVIER : Merci. Nous allons procéder au vote, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions, merci, 27 votes pour.

### **CADRE DE VIE**

#### **Police Municipale :**

#### **24-015 : Modification de la grille tarifaire et extension des zones du stationnement payant**

M. RAVIER : La délibération 24-015, celle de la modification de la grille tarifaire et l'extension des zones de stationnement payant. Madame Myriam SANTACANA.

Mme SANTACANA : Bonsoir. Considérant :

- Le souhait de l'équipe municipale d'offrir à l'ensemble des usagers du parc de stationnement payant une heure de stationnement gratuit par jour en lieu et place des 20 minutes actuelles ;
- L'intérêt de modifier la grille tarifaire relative au stationnement payant et ainsi d'étendre cette zone à durée réglementée de six places supplémentaires sur le quai Charles de Gaulle, la rue Montebello et la place Saint-Denis, place actuellement en zone dite bleue ;

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie qui a eu lieu le 9 janvier 2024, il est proposé au Conseil Municipal :

- De modifier la grille tarifaire comme proposée en annexe ;
- D'accepter l'extension de la zone de stationnement payant comme proposé en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces décisions.

Vous l'aurez compris, l'idée majeure de cette délibération et de cette décision étant de faciliter la fréquentation des commerces, mais également des professionnels de santé en centre-ville, parce que 20 minutes, c'est un peu juste quand on veut tout faire.

M. RAVIER : Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Déjà, je suis un petit peu surpris, puisque cette décision est déjà mise en application depuis ce matin et vous la passez au Conseil ce soir. Donc, pour tirer la dernière phrase : « d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces décisions », puisque c'est déjà mis en place, donc c'est un peu surprenant.

La deuxième chose, nous nous sommes posé la question de savoir si vous en aviez mesuré les impacts budgétaires, puisque cela aura une incidence. Et ce ne sont pas les six places récupérées qui vont contrebalancer la perte. Donc face à tout ce manque d'information, et surtout à la méthode, nous nous abstenons.

Mme SANTACANA : Les informations, vous auriez pu les avoir en commission cadre de vie, je ne sais pas si vous étiez présent.

M. BOUTARD : Ce n'est pas la question.

Mme SANTACANA : Si, quand même, ça peut être la question. Monsieur BOUTARD, je crois que dans vos remarques concernant le ROB, vous disiez qu'il y avait un manque de concertation de l'opposition. Parfois, la présence en commission peut pallier ce manque de concertation.

M. BOUTARD : Madame SANTACANA, je tiens à vous rappeler qu'un certain nombre d'entre nous travaillent et ne peuvent pas venir aux commissions à 18h, on vous l'a déjà dit. Et vous ne nous avez toujours pas mis la visio, ce que nous avons mis en place. Alors, ne dites pas n'importe quoi. C'est comme ça, que voulez-vous ? Ne vous en déplaie.

Il y a des gens qui ont le droit de travailler, qui ne travaillent pas à Amboise, c'est le cas de Madame MOUSSET, de Monsieur LÉONARD et d'autres. Et donc oui, effectivement, on ne peut pas toujours être aux commissions.

Mme SANTACANA : Certes. Je finis juste pour vous dire aussi que si vous veniez plus souvent en commission, il n'y a pas que des commissions à 18h, il y a également des commissions à 19h.

M. BOUTARD : Vous ne pouvez pas me faire ce procès-là à moi.

Mme SANTACANA : Je vous réponds parce que vous me demandez.

M. RAVIER : Le jeu de ping-pong est terminé, merci. Par contre, là où on peut vous rappeler qu'on a fait une mesure d'impact, c'est que la mesure prend acte au 1<sup>er</sup> février, mais il faut qu'elle passe, là, pour le coup, au contrôle de légalité. Le technicien que l'on a vu, qui viendra pour organiser et remettre à jour le logiciel qui inscrit les nouveaux tarifs et avec l'heure gratuite, est

prévu sous dix jours. Et donc, dans dix jours environ, ces nouveaux tarifs, via les horodateurs, seront mis en place.

Pourquoi ? Et je pense que c'est intéressant, vous auriez pu lire l'intégralité. Je ne dis pas de ne pas venir en commission, vous n'avez pas pu y aller, vous n'avez pas pu y aller, vous avez un emploi du temps remarquablement complet, ce qui rend compréhensible cette absence.

Mais à partir de là, vous auriez vu que nous avons créé des tarifs intermédiaires qui permettent de générer aussi de nouvelles recettes, c'était notre volonté aussi de favoriser les parkings gratuits, de favoriser, comme l'a dit Myriam SANTACANA, le commerce de proximité, la possibilité à ce qu'un Amboisien ou une personne qui vient en centre-ville puisse faire plusieurs choses, puisse aller à un rendez-vous médical, à une pharmacie, puisse aller commercer derrière sous une période d'une heure. Et puis par la suite, si vous voulez rester plus longtemps, c'est peut-être un peu plus cher.

Et on crée de nouveaux tarifs, c'est aussi pour ça qu'on passe cette délibération-là, avec notamment – mais peut-être que vous ne vous souvenez plus – un tarif à deux heures et quart et qui sera à 5 €. C'est un tarif qui n'existait pas, il était passé directement à 17 €, c'est-à-dire que personne ne le prenait. Ce qui fait que derrière, on va amener de la mobilité, on va amener de nouvelles recettes. Et ça permet, pas uniquement de compenser avec les zones bleues, mais au contraire, d'avoir un dynamisme de centre-ville et permettre également avec la Boitardière de ne pas être en confrontation, mais aussi de faire en sorte que les Amboisiens et ceux qui viennent commercer en centre-ville puissent être dans de bonnes conditions pour le faire.

C'est ça aussi qui manque, penser aux gens, penser à ceux qui viennent commercer parce qu'il y a des gens qui travaillent et qui ont aussi la possibilité de ne pas être toujours disponibles. Voilà, c'était notre volonté. Et vous noterez, Monsieur BOUTARD, et il faut vous le reconnaître, que nous maintenons le tarif résident, le tarif résident qui est retenu et qui intéresse – j'ai les chiffres, comme ça, ça vous permettra de pouvoir les dire – de 1 133 forfaits résidents. Donc, il y a 1 133 Amboisiens qui bénéficient de ce tarif résident que nous maintenons parce que nous ne sommes pas non plus des ayatollahs qui allons massacrer à chaque fois ce que vous avez pu faire. Voilà ce qu'il faut retenir, c'est que dans l'intelligence collective, il y a toujours de bonnes choses à prendre, merci. Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Ce qui est bien, c'est que vous faites les questions et les réponses, comme ça vous ne pouvez pas être contredit, ce qui est très bien, puisque je ne vous ai jamais parlé de tout ce que vous disiez. En tout cas, il n'y avait pas de questions dans ce sens. La question était sur la mise en application aujourd'hui, alors que le Conseil Municipal est ce soir.

Sur un certain nombre de points, effectivement on peut se rejoindre, heureusement d'ailleurs. Je pense que vous faites de la politique une sorte de combat de coqs. En tout cas, moi je ne suis pas un coq et je n'ai pas de bassecour, c'est tout simplement pour vous dire.

Et sur les deux heures, effectivement ça a servi à un certain nombre d'habitants. Maintenant, les impacts, il faudra voir si sur une période très estivale ça ne sera pas que des gens qui viendront commercer, et de voir l'extension de la partie payante dans la Ville. À un moment donné, il faudra bien trouver les recettes nécessaires – et je vous ai entendu, j'ai entendu vos adjoints l'autre jour sur la réunion de la rue Victor Hugo – c'est aussi dans ce sens, je pense, que votre réflexion se porte.

Effectivement, le stationnement gratuit pendant une heure à tout le monde et pas qu'aux habitants, ça a un impact financier. Donc il faudra quand même voir et le mesurer, c'est ce qu'on souhaitait vous dire. Après, pour tout le reste, je vois que vous avez beaucoup de littérature et c'est très bien.

M. RAVIER : Merci, Monsieur BOUTARD, pour votre intervention lumineuse. Nous allons donc procéder au vote, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions, merci.

## **CULTURE/ÉDUCATION**

### **Culture : Rapport 24-016 : Projet scientifique et culturel – Musée Hôtel Morin**

M. RAVIER : La délibération 24-016, celle du Projet Scientifique et Culturel du Musée Hôtel Morin. Lionel CHISSON.

M. CHISSON : Merci, Monsieur le Maire. Concernant le Projet Scientifique et Culturel du Musée Hôtel Morin, les musées de France ont l'obligation de rédiger un Projet Scientifique et Culturel, qu'on appelle communément un PSC, qui doit être fourni en général pour notamment les demandes de subvention de la part de l'État. La rédaction du PSC est réglementée. C'est une loi de 2002 qui le régit pour les musées de France. C'est un document opérationnel et stratégique qui définit notamment l'identité du musée, mais aussi ses orientations pour les trois prochaines années. Donc pour nous, c'est jusqu'en 2026.

Le PSC est donc un bilan autant qu'un projet. Il se présente sous forme d'un dossier qui a été mis en annexe, bien évidemment envoyé et vu en commission. Il se présente sous la forme d'un dossier qui est organisé en deux parties. La première partie est dédiée au bilan de l'existant, et la deuxième à la présentation du projet de musée. Il doit s'ouvrir sur de réelles perspectives réalistes, donc rénovation, extension, transformation de la collection, modification de parcours, etc. C'est un outil d'aide à la décision qui doit permettre à la tutelle de se projeter plus facilement dans le futur et de proposer des évolutions.

Le PSC du Musée Hôtel Morin au niveau du parcours doit être validé par le Conseil Municipal, c'est l'objet aujourd'hui de la délibération. Après, il devra ensuite être transmis à la DRAC, à la Délégation Régionale des Affaires Culturelles, et au Service des Musées de France, SMF, afin d'être validé.

À l'issue de ce processus, la DRAC nous donnera un avis définitif qui peut prendre trois formes, soit :

- Une validation pure et simple du PSC ;
- Une validation avec réserves qui sont explicitées, dans ce cas, une rédaction complétée et modifiée doit être adressée en retour à la DRAC ;
- Soit une non-validation motivée par la DRAC.

La réflexion autour du PSC est engagée depuis 2019. Il y a eu également une aide à maîtrise d'ouvrage qui a été recrutée et qui a donné lieu à une subvention de la DRAC afin de le rédiger. Il y a eu un début de rédaction, il n'a jamais été validé et nécessitait d'être mis à jour et modifié en fonction des nouvelles orientations de la municipalité. Donc, nous y travaillons depuis plusieurs mois, y compris avec la DRAC.

En ce qui concerne ce PSC, pour vous donner les très grandes orientations, puisqu'on est sur un document qui fait plus de 100 pages et qui a été largement vu en commission, ces nouvelles orientations concernent en premier lieu la redéfinition du parcours de visite afin de rendre beaucoup plus chronologique notre musée et de le centrer sur l'histoire d'Amboise.

Au rez-de-chaussée, l'objectif pour la première salle, qui est dite aujourd'hui « Léonard de Vinci », est d'accueillir des collections archéologiques pour permettre d'aborder l'histoire d'Amboise pour ce qui est la période gauloise, mais pas seulement, antique, jusqu'au Moyen Âge. On est en contact avec notamment le SADIL pour pouvoir récupérer des artefacts, puisqu'on en a très peu aujourd'hui à Amboise.

Également, derrière la salle des portraits, qui abrite aujourd'hui la grande carte du domaine de Chanteloup – pour ceux qui voient, sera dédiée globalement à ce domaine de Chanteloup, on va dire, à l'époque moderne, avec notamment les tapisseries qui sont très largement aujourd'hui dans la salle des mariages, qui, pour partie, y seront déplacées. La salle des mariages, elle, retrouvera l'aspect qu'elle avait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ornée de nombreux tableaux pour l'essentiel, d'œuvres d'art qui ont été dépôts de l'État et qui sont devenus propriété de la Ville depuis 2003 à la suite de la loi Musées.

Ces œuvres sont difficiles en moyenne à replacer dans un parcours cohérent sur l'histoire d'Amboise. Elles nous ont été déposées petit à petit, mais elles n'ont pas de lien direct avec l'histoire d'Amboise. Mais elles illustrent la naissance du musée par cette politique de dépôt d'œuvres d'art par l'État et dans une salle qui a été imaginée à la même époque. Et donc, on s'appuiera notamment sur les cartes postales d'époque début XIX<sup>e</sup> qui existent pour retrouver un peu l'idée de cette salle telle qu'elle existait.

Au premier étage, si ça vous intéresse, il y aura la salle Gouvernée dédiée au patrimoine industriel du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Sur la salle des gouaches, on y mettra des éléments liés au Musée de la Poste que nous conserverons pour petite partie dans nos collections, puisqu'une partie aura probablement vocation à aller au Musée national de la Poste, ainsi que les pistolets du duel de Pouchkine qui font partie d'ailleurs de cette collection du Musée de la Poste et auxquels les Amboisiens sont attachés, et qui constituent un des éléments importants de notre musée. Il y a certains étrangers qui viennent de loin pour voir seulement ces pistolets.

Et la salle du Conseil pourra être utilisée à terme pour des expositions temporaires. L'objectif à terme aussi, c'est de pouvoir utiliser les combles, qui ont aujourd'hui d'autres utilisations, pour accueillir des collections plus contemporaines, notamment les œuvres d'Olivier Debré qu'on peut avoir dans différents endroits de la Ville, mais pas seulement.

Le PSC aborde aussi d'autres problématiques, on ne va pas rentrer dans tous les détails, notamment de sécurité du bâtiment, c'est bien évidemment important, d'accessibilité des publics, de conservation des œuvres et la mise en place d'un nouvel espace de conservation à l'Espace Paul Pinasseau, du statut des collections du Musée de la Poste et du fonctionnement du service, et donc propose un certain nombre d'améliorations jusqu'en 2026.

Ce PSC a été vu en commission, que l'on a déplacée à 18h30 pour faciliter son accès. Et on restera à 18h30 en ce qui concerne notre commission, puisqu'elle était initialement à 18h.

Vu l'avis favorable de la commission éducation culture du 18 janvier 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Projet Scientifique et Culturel du Musée Hôtel Morin et du Musée de la Poste. Je vous remercie.

M. RAVIER : Merci, Lionel. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

#### **24-017 : Convention de partenariat « Le Graine Centre Val de Loire » dans le cadre de la 7ème édition du défi alimentation**

M. RAVIER : La délibération 24-017, celle de la convention de partenariat « Le Graine Centre Val de Loire » dans le cadre de la septième édition du défi alimentation. Et c'est Céline PROUTEAU qui va nous en parler.

Mme PROUTEAU : La Ville d'Amboise souhaite participer au septième « défi alimentation » en partenariat avec « Le Graine Centre Val de Loire » qui est le réseau d'éducation à l'environnement régional. Ce défi, qui se tiendra d'ici à fin juin sur plusieurs territoires de la région, est organisé autour de huit temps forts. Il propose aux habitants d'être accompagnés à manger plus de produits locaux de saison et de qualité sans augmenter le budget.

Les actions seront mises en place à la Médiathèque Aimé Césaire qui assurera le suivi de ce partenariat. Dans le cadre de cette convention, la Ville d'Amboise s'engage à participer financièrement à hauteur de 1 800 €, cette participation étant incluse dans le budget des actions culturelles de la Médiathèque. Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire prend à sa charge les 70 % restants.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission culture du 18 janvier, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec « Le Graine Centre Val de Loire ».

M. RAVIER : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

#### **Éducation :**

#### **24-018 : Convention de financement avec l'académie d'Orléans Tours dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique de l'école Jules Ferry**

M. RAVIER : Le dernier point à l'ordre du jour concerne la convention de financement avec l'académie d'Orléans Tours dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique de l'école Jules Ferry. C'est la délibération 24-018 et elle est évoquée par Régine FAVIA.

Mme FAVIA : Je suis très contente de vous présenter cette délibération. La convention concernée était arrivée juste un peu trop tard pour le dernier Conseil Municipal et donc on a dû attendre jusqu'à ce Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février pour la mettre en place. Donc, je suis vraiment très contente de la présenter.

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de la Refondation, CNR, une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français

associant les équipes pédagogiques dans les écoles. Les écoles qui le souhaitent peuvent aller au-delà et élaborer un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école.

Ces projets pédagogiques peuvent, le cas échéant, bénéficier d'un soutien financier. Et c'est le cas. En l'occurrence, la Directrice de l'école Jules Ferry a présenté un projet pédagogique intitulé « Le bien-être, moteur des apprentissages », reposant sur l'acquisition de matériels et d'agencement des espaces s'élevant à 44 938 €. L'État a approuvé le projet et le finance dans sa totalité, 100 % de financement.

Pour ce faire, l'État s'engage à verser à la Ville, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, une subvention d'un montant maximum de 44 938 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique. Il est procédé au versement d'une avance de 22 469 € à la signature de la convention, c'est-à-dire 50 %. Le solde de la subvention de l'État, 22 469 €, sera versé à la Ville dès la production des pièces justificatives de dépenses.

Il convient donc de signer la convention ci-annexée qui porte sur l'organisation des modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'État, gestionnaire du Fonds, et la Ville d'Amboise, Collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique.

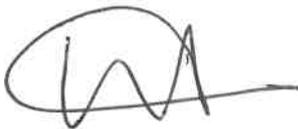
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique annexé.

M. RAVIER : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

Je n'ai pas reçu de questions diverses dans les délais prévus par le règlement intérieur. Le Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février est donc terminé, je vous remercie.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,  
**Karine ROUMANEIX**



**Brice RAVIER**  
Maire d'Amboise



